

Révision du décret organique du Cemagref : empêchons le « coup de force » !

Indifférent à l'opposition unanime des représentants du personnel, indifférent au boycott du CTPC exceptionnel convoqué le 17 juin matin, le DG persiste : il re-convoque le CTPC en réunion extraordinaire le 29 juin après-midi pour se prononcer sur le même projet de décret concocté en aparté par la DG et les tutelles Recherche et Agriculture.

Le projet de décret proposé est inacceptable en l'état

→ Il ne conforte en rien l'avenir de l'Etablissement,

→ au contraire, il supprime toutes les spécificités de l'établissement et le met en danger.

Ce décret prévoit de profonds changements dans la vocation de l'Etablissement (qui glisserait peu à peu vers un rôle d'agence de moyens, à l'instar de ce qui s'est passé à l'IRD¹) allant de pair avec une profonde réorganisation de la structure scientifique de l'établissement. Il retire la responsabilité de l'évaluation collective aux Commissions Spécialisées, elle est transférée à l'AERES, sans qu'on sache quel sera le futur dispositif.

Il donne corps aux bruits de couloirs qui annonçaient la disparition des TR (Thèmes de Recherche, qui structurent la programmation scientifique au plan national et sont les entités évaluées).

A très court terme, les équipes de recherche seraient « dispatchées » dans les PRES locaux, les fonctions « support » mutualisées avec les universités et les autres établissements (cf. ce qui est train de se passer à l'INRA et au CNRS) et le futur IRSTEN² se réduirait à une structure de gestion des personnels (les « moyens » de l'agence de moyens !) et de la logistique (avec toutes les faiblesses que l'on connaît, vu la taille et la dispersion géographique de l'Etablissement)... Autant dire que ça ne justifierait pas longtemps l'existence d'un EPST !

S'il « passe », c'est le début de la fin du Cemagref !

Et c'est pour cela que le DG et les tutelles Recherche et Agriculture ne veulent surtout pas que les personnels se rendent compte des enjeux de ce décret ! Ils préfèrent laisser croire aux personnels que le seul évènement c'est le changement de nom de l'Etablissement, juste pour améliorer son image !

L'histoire de l'Etablissement ne s'écrira pas sans nous !

SIGNEZ LA PÉTITION

proposée par l'intersyndicale pour demander aux ministères de tutelle :

- l'annulation du CTPC extraordinaire reconvoqué le 29 juin pour l'adoption d'un projet de décret élaboré sans concertation et qui laisse la porte ouverte à toutes les dérives tant il reste flou sur des sujets essentiels (missions, personnels, organisation...)

- l'ouverture d'un débat de fond entre les principaux ministères concernés par les activités de l'Etablissement (Recherche, Agriculture, Environnement), la direction générale et les représentants des personnels pour donner au Cemagref les moyens, réglementaires et budgétaires, d'être un EPST à part entière, un EPST durable, avec des personnels titulaires.

***Fin novembre à Lyon, nous voulons aller à un anniversaire,
pas à un enterrement !***

Vous trouverez au verso une analyse des points principaux de ce projet de décret et auprès de vos représentants syndicaux le texte complet du projet de décret transmis par la DG.

¹ IRD ; Institut de recherche pour le développement, qui n'est plus aujourd'hui qu'une agence de moyens, les équipes de recherche étant « dissoutes » dans les UMR...

² IRSTEN : Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement (nouveau nom proposé...)

Projet de décret Cemagref : principaux points

(version jointe au dossier du CTPC du 17 juin 2011)

- **tutelles ministérielles** : c'est le statu quo ! Aucune mise en adéquation avec la réalité de nos activités : toujours pas de tutelle du ministère en charge de l'Environnement... alors même que l'Etablissement veut s'appeler « Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement » et que le ministère de l'Agriculture ne veut plus assumer les tâches d'appui dans les domaines qui ne sont plus sous sa responsabilité (« Environnement ») et se désengage financièrement d'année en année ;

Sans tutelle Environnement, aucune chance de faire transformer les conventions qui nous lient à ce ministère et leur lot de CDD en subvention budgétaire et postes de titulaires

- **missions** : c'est la confusion générale ! L'Etablissement peut « réaliser » lui-même des travaux de recherche scientifique et technologique comme aujourd'hui (ce qui est la mission d'un opérateur de recherche), mais en plus il pourrait « encourager, organiser, coordonner et soutenir » les travaux réalisés ailleurs, « mobiliser, dans son champ de compétence, les connaissances » (ce qui est le rôle d'une agence de moyens) ; tout ça avec quels moyens ? Avec quels équilibres ? Et y a-t-il vraiment des créneaux de livres dans notre secteur entre l'ONEMA, les agences de l'eau, l'ADEME, etc... sans compter Allenvi, censée coordonner !

Sachant que la volonté de V. Péresse, affichée et mise en œuvre méthodiquement, est de transformer les EPST en agences de moyens et de confier la réalisation des travaux de recherche aux universités, on sait très bien où cela nous mènerait : les équipes de recherche éparpillées dans les PRES, les fonctions d'appui à la recherche mutualisées avec les universités (cf. réformes RGPP en cours à l'INRA et au CNRS), l'Etablissement se réduisant à un « hôtel à projets » avec un staff de « managers » chargés de mettre la pression aux personnels à coup de carottes et de bâtons...

- **personnels** : c'est l'auberge espagnole ! L'Etablissement peut « recruter, affecter et gérer des personnels de recherche » ; de quel(s) statut(s) ? Ce n'est pas précisé ! il n'est fait mention ni du statut de fonctionnaire des EPST, en vigueur au Cemagref depuis 1992, ni de la possibilité d'affecter des fonctionnaires de statut Agriculture, possibilité explicite dans le texte précédent ; probablement pour pouvoir recruter toujours plus de précaires ! Comme si ce flou ne suffisait pas, l'Etablissement pourra aussi « accueillir et rémunérer temporairement des personnalités extérieures françaises et étrangères appartenant au secteur public ou privé » (et les rémunérer sans doute grassement, car ils le valent bien, eux !)

- **gouvernance** : c'est le règne de l'hyper-président ! Tous les pouvoirs seraient réunis dans une seule personne qui cumulerait les rôles de Président du CA et de Directeur Général de l'Etablissement ; toutes les responsabilités procèdent du PDG... Le CST est là pour l'assister et c'est lui qui le convoque ! Si on doit copier ce qui s'est fait dans les autres EPST, pourquoi ne pas copier aussi la mise en place de structures de concertation avec des représentants du personnel, notamment des « conseils de gestion de départements » qui font cruellement défaut au Cemagref...

- **organisation scientifique** : au passage, on supprime les TR (« Thèmes de Recherche », anciennement « programmes »), puisque (art R832-13) : « Le responsable du département, sous l'autorité du président de l'institut, est chargé de l'élaboration de la programmation scientifique, de l'animation et du suivi de l'activité scientifique et technique des unités relevant de son département ». Peu importe que l'évaluation doive se faire par TR, que les TR soient au cœur de la structuration scientifique de l'Etablissement (cf. le plan stratégique « Cemagref 2020 » !) et que le débat sur les rôles des UR et TR n'ait été qu'amorcé dans « dynamiques 2010 » : Le futur président a déjà tranché seul le débat...

- **évaluation** : les CS dessaisies de leurs responsabilités ! Les CS (Commissions Spécialisées) n'auraient plus qu'un rôle subalterne : elles ne seraient plus chargées de « procéder à l'évaluation des programmes et des travaux » mais seulement de « participer » à cette évaluation qui serait conduite par l'AERES. Pourtant il y avait un autre choix possible aux termes de l'article 11-2 du décret de 2006 qui stipule que l'AERES « conduit l'évaluation soit directement, soit en s'appuyant sur les établissements et organismes selon les procédures qu'elle a validées » mais il aurait fallu pour cela que la DG se batte ! Manifestement c'est le cadet de ses soucis !